

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00082

Numéro SIREN : 339 418 535

Nom ou dénomination : VISAS 4 COMMISSARIAT

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt 1015

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/1015

Déposant :

Nom/dénomination : VISAS 4 COMMISSARIAT

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 339 418 535

N° gestion : 1987 B 00082



Caluque

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		
SARL VISAS 4 COMMISSARIAT		12		
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent*		
56 boulevard Gustave Flaubert 63000 CLERMONT FERRAND		12		
Numéro SIRET*			Néant <input type="checkbox"/>	
3 3 9 4 1 8 5 3 5 0 0 0 1 1			<input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le,		
		30/09/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)	392 501		
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles	60 285	45 086	
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations	137		
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
Prêts				
Autres immobilisations financières*				
TOTAL (II)		452 924	407 838	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		
		Clients et comptes rattachés (3)*	162 432	119 047
		Autres créances (3)	78 487	78 487
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		
		Disponibilités	269 627	269 627
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	10 416	10 416
TOTAL (III)		520 962	477 577	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif* (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		973 887	885 415	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SARL VISAS 4 COMMISSARIAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 96 420)	DA		96 420	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		21 769	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		9 642	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		313 064	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		137 169	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		578 064
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		132 356	
	Dettes fiscales et sociales	DY		104 554	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		3 240		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		67 200	
		TOTAL (IV)	EC	307 350	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	885 415	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		307 350		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	1 047 963	FH	FI	1 047 963
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 047 963	FK	FL	1 047 963
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	28 668	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 076 633
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	324 993	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	3 765	
	Salaires et traitements*			FY	376 425	
	Charges sociales (10)			FZ	145 050	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	4 459
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	22 565
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	4 089		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	881 349	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	195 284	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			QQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	195 284	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL VISAS 4 COMMISSARIAT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 886
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 886
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (886)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 4 827	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 52 401	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 1 076 633	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 939 464	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 137 169	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1	7 718
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives' A6	obligatoires A9	41 088	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
charges sur retraite ext anterieurs	886		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cérid Group



COMPTES ANNUELS

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

Annexe



Signature

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 885 416 EUROS et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 137 169 EUROS.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EUROS.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
 - Logiciels : 12 mois
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 7 214 EUROS a été porté au crédit du compte 6482 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation. Un montant de 759 EUROS correspondant à la quote-part du CICE de ses filiales non soumises à l'impôt sur les sociétés et revenant à l'entreprise en sa qualité d'associée a été porté au crédit du compte 6482 - Charges de personnel - CICE.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 portant sur les dispositions relatives aux fonds commerciaux, la société a réalisé une identification et une analyse de la valeur des actifs concernés.

la clientèle présente à l'actif de la société VISAS 4 a une durée non limitée. Dans ce cadre, nous avons retenu comme approche pour la réalisation des tests de dépréciations la valeur d'usage.

Compte tenu du test de dépréciation réalisé, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	392 502			392 502
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 327		3 327	
Immobilisations incorporelles	395 829		3 327	392 502
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 899			26 899
- Matériel de transport	19 726			19 726
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 451	1 209		13 661
Immobilisations corporelles	59 076	1 209		60 285
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	137			137
Immobilisations financières	137			137

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 327		3 327	
Immobilisations incorporelles	3 327		3 327	
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 899			26 899
- Matériel de transport	2 071	3 945		6 016
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 657	514		12 171
Immobilisations corporelles	40 627	4 460		45 086

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 251 336 EUROS et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	162 432	162 432	
Autres	78 488	78 488	
Charges constatées d'avance	10 416	10 416	

Produits à recevoir

Montant

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 96 420,00 EUROS décomposé en 3 214 titres d'une valeur nominale de 30,00 EUROS.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 307 351 EUROS et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 356	132 356	
Dettes fiscales et sociales	104 555	104 555	
Dettes sur immobilisations et comptes			
Autres dettes (**)	3 240	3 240	
Produits constatés d'avance	67 200	67 200	

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	71 287
CONGES A PAYER	15 580
PROV.PARTICIPAT.SALARIES	4 827
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	20 000
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	4 178
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	11 995
ETAT CH.SOC./CONGES A PAY	66
ETAT AUTRES CH. A PAYER	917

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	10 416

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	67 200		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EUROS
Engagements en matière de pensions	21 426
Dont concernant :	

Engagements reçus

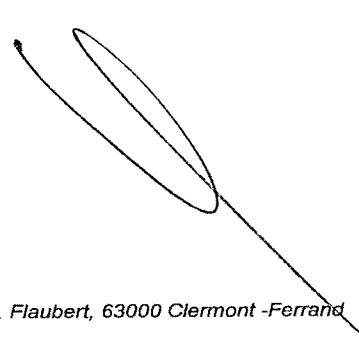
	Montant en EUROS
Dont concernant :	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 21 426 EUROS

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de formation, de reconstitution du fonds de roulement.



VISAS 4 COMMISSARIAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 96 420 euros
Siège social : 56 Boulevard Gustave FLAUBERT
63000 CLERMONT FERRAND
339 418 535 RCS CLERMONT FERRAND

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 FEVRIER 2020

Exercice clos le 30 septembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité N est stable par rapport à N-1 avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 1 028k€ en N contre 1 022k€ en N-1.

Il est à noter que la diminution du chiffre d'affaires récurrent de commissariat (977k€ en N contre 985k€ en N-1) a été compensé par une hausse des missions annexes qui représentent cette année un chiffre d'affaires de 45k€ contre 32k€ en N-1.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré un contexte marqué cette année par la promulgation de la Loi PACTE du 22 mai 2019 qui entraîne à terme pour la profession une perte significative du nombre de mandats et donc du chiffre d'affaires des missions récurrentes d'audit légal, la société est confiante pour l'avenir.



Handwritten signature

D'une part la direction, consciente des effets de cette nouvelle loi et de ses conséquences, étudie les différentes hypothèses de développement possible. D'autre part, il est constaté depuis plusieurs années au niveau du cabinet un développement des missions spéciales qui ne sont pas concernées par le champ d'application de ces textes (missions spéciales de la structure VISAS 4 ou missions du groupe assurées par l'entité VISAS 4).

Enfin, la typologie du portefeuille de commissariat aux comptes permet de limiter la portée de ces textes pour la société avec une part significative de l'activité qui n'est pas concernée par les modifications législatives et notamment, le secteur associatif.

Enfin, le budget présenté au titre du 30/09/2020 est favorable.

Principaux risques et incertitudes

Le principal risque actuel demeure dans l'impact des textes précédemment cités et , au-delà des impacts pour le cabinet, des impacts collatéraux liés à la profession et à l'environnement de commissariat aux comptes en Auvergne.

Pour autant, et compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus (notamment en ce qui concerne la nature du portefeuille, le développement des missions spéciales, les effets de synergie avec le groupe), la direction est confiante concernant les perspectives de développement.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 047 963 euros contre 1 043 909 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 28 670 euros contre 24 213 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 324 993 euros contre 306 665 euros pour l'exercice précédent.



Handwritten signature

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 765 euros contre 3 439 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 376 425 euros contre 376 914 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 145 050 euros contre 145 364 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 contre 5 pour l'exercice précédent

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 27 024 euros contre 31 807 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres charges s'élève à 4 089 euros contre 7 303 euros pour l'exercice précédent

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 881 349 euros contre 871 495 euros pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 195 284 euros contre 196 628 euros pour l'exercice précédent

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euros (0 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 195 284 euros contre 196 628 euros pour l'exercice précédent

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -886 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 4 827 euros contre 3 749 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 52 401 euros contre 56 569 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019 se solde par un bénéfice de 137 169,00 euros contre un bénéfice de 136 310,00 euros pour l'exercice précédent

Au 30 septembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 885 415 euros contre 811 033 euros pour l'exercice précédent

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 137 169,18 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 de la manière suivante :



Signature

-Distribution d'un dividende de 42 euros par part,
- Le solde au poste « autres réserves » pour

134 988,00 euros
2 181,18 euros

La mise en paiement aura lieu dans les délais légaux.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	ABATTEMENT
30.09.2016	122 132,00	n'ouvrant pas droit à abattement : 121 750 ouvrant droit à abattement : 380
30.09.2017	128 560,00	n'ouvrant pas droit à abattement : 128 160 ouvrant droit à abattement : 400
30.09.2018	134 988,00	n'ouvrant pas droit à abattement : 134 568 ouvrant droit à abattement : 420

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 285 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Gérant



VISAS 4 COMMISSARIAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 96 420 euros
Siège social : 56 Boulevard Gustave FLAUBERT
63000 CLERMONT FERRAND
339 418 535 RCS CLERMONT FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137 169,18 euros de la manière suivante :

-Distribution d'un dividende de 42 euros par part, 134 988,00 euros
- Le solde au poste « autres réserves » pour 2 181,18 euros

La mise en paiement aura lieu dans les délais légaux.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	ABATTEMENT
30.09.2016	122 132,00	n'ouvrant pas droit à abattement : 121 750 ouvrant droit à abattement : 380
30.09.2017	128 560,00	n'ouvrant pas droit à abattement : 128 160 ouvrant droit à abattement : 400
30.09.2018	134 988,00	n'ouvrant pas droit à abattement : 134 568 ouvrant droit à abattement : 420

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 FEVRIER 2020

Cette résolution est adoptée à la majorité des votants, Madame Evelyne SERIN-CABEAU s'étant abstenue

J U R I 4
Société d'Avocats
S.E.L.A.R.L. au Capital de 84.000 €
56, Boulevard Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 42 49 01 - Fax 04 73 42 49 06
R.C.S. CLERMONT-FERRAND D 404 755 027

Certifié conforme
La Gérance

